



MAIRIE DE NANTERRE

23-AT-0352

ARRETE n° 23-AT-0352
PROROGEANT L'ARRETE
23-AT-0226

LE MAIRE DE LA VILLE DE NANTERRE.

Portant réglementation du
stationnement
rue des Suisses
du 15/04/2023 au 28/04/2023

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu l'arrêté n°23-AT-0226 en date du 20/03/2023,

Votre correspondant :

Considérant que les travaux ne sont pas terminés,

SERVICES TECHNIQUES
Direction INFRA -PP/DP
Tel : 01.47.29.50.50
Fax : 01.47.29.48.22

ARRÊTE

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté 23-AT-0226 du 20/03/2023, portant réglementation du stationnement du 115 au 117 rue des Suisses, sur 3 places, sont prorogées jusqu'au 28/04/2023.

Article 2 : BENAHNINI (S.E.E.F) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.



NANTERRE, le 14 avril 2023
Maire de NANTERRE

Patrick JARRY

DIFFUSION:
COMMISSARIAT DE POLICE
Régie ASVP (MAIRIE DE NANTERRE)
BENAHNINI (S.E.E.F) travaux@seel.fr

Conformément à l'article R.421-1 du code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.